



ARBITRAGE ET SÛRETES EN DROIT OHADA

Dr Achille NGWANZA
Directeur Scientifique

ABIDJAN
10 & 11 JUIN 2021
Hôtel TIAMA



AVOCATS
BARREAU
• PARIS



NOS SPONSORS

DIAMANT



PLATINE



OR



SCPA MANDELA NIAMEY - NIGER

CUIVRE



DALDEWOLF

FTMIS
AVOCATS



JING & PARTNERS
Solicitors, Advocates and Trademark Attorneys

MA
Marie-Andrée NGWE
Avocat au Barreau du Cameroun

Cabinet Robert M. DOSSOU



Avec le soutien de



Gerberas
+225 07 59 45 92 87



Éditions
JURIAFRICA



09h30

Allocutions d'ouverture

Présentateur : **Me Adama SORO**, avocat au Barreau de Côte d'ivoire

- ❖ **M. Daouda COULIBALY***, Président de l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'ivoire, Directeur Général de la Société Ivoirienne de Banque
- ❖ **Me Thomas N'DRI**, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Côte d'ivoire
- ❖ **Me Olivier COUSI**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris
- ❖ **Me. Laurent MARTINET**, Vice-Président du Conseil National des Barreaux, ancien vice-Bâtonnier du Barreau de Paris
- ❖ **Me Abbe YAO**, Secrétaire Permanent de la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA
- ❖ **Pr Emmanuel Sibidi DARANKOUM**, Secrétaire Permanent de l'OHADA
- ❖ **Ministre de la Justice et des droits de de Côte d'ivoire***

10h30

Exposé introductif : les rapports imparfaits de l'arbitrage et des sûretés en droit OHADA

Dr Achille NGWANZA, associé JUS AFRICA, membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Co-Président de l'African Arbitration Network de l'IBA, Président Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'Arbitrage

10h50

Pause - café

MODULE 1 : L'ARBITRAGE DES SURETES

11h05

Table ronde 1 : Le recours à l'arbitrage pour les litiges relatifs aux sûretés

Modérateur : **Me Nadine DOSSOU-SAKPONOU**, associée Cabinet Robert M. DOSSOU, avocat au Barreau du Bénin, membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI

L'arbitrabilité des litiges relatifs aux sûretés

Dr Gaston KENFACK DOUAJNI, Directeur de la Législation au ministère de la Justice, Cameroun, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA), Membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye, Président du Conseil de Gestion de la Facilité Africaine de Soutien Juridique

Les sûretés personnelles et l'arbitrage

Me Mouhamed KEBE, associé GENI & KEBE, avocat au Barreau du Sénégal, membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI

Les sûretés réelles et l'arbitrage

Pr Aboudramane OUATTARA, Université Félix Houphouët Boigny, associé Cabinet HOEGAH & ETTE associés

12h35 **Pause - déjeuner**

14h00 **Table ronde 2 : Les sûretés dans l'instance arbitrale**

Modérateur : **Mme Esther MOUNTGUI**, juge à la CCJA

L'intervention des sûretés personnelles

Me Michael OSTROVE, associé DLA PIPER Paris, avocat aux Barreaux de Paris et NewYork

Les sûretés et les arbitrages complexes

Dr Sylvie BEBOHI EBONGO, associé HBE avocats, avocat aux Barreaux de Paris et du Cameroun

La mise en œuvre des sûretés

Me Jérémie WAMBO, Juriste référendaire à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA

15h30 **Pause - café**

15h45 **Atelier discussion : L'adéquation de l'arbitrage OHADA aux litiges relatifs aux sûretés**

Modérateur : **Me Patrick de WOLF**, associé DALDEWOLF, avocat aux Barreaux de Bruxelles et de Kinshasa, Maître de Conférences à l'Université Catholique de Louvain

- ❖ **M. Narcisse AKA**, Secrétaire général de la CCJA
- ❖ **M. Komlan Espoir ASSOGBAVI**, Secrétaire général de la Cour d'arbitrage du Togo
- ❖ **Mme Bintou BOLY**, Secrétaire permanent du Centre d'arbitrage de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou
- ❖ **Me Lubin NTOUTOUME**, associé Société d'avocats NTOUTOUME & MEZHER, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Gabon

17h15 **Fin des travaux**

MODULE 2 : LES SURETES DE L'ARBITRAGE

09h30 Table ronde 3 : La mise en œuvre des sûretés lors d'un arbitrage

Modérateur : **Pr Henri Désiré MODI KOKO**, Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Dschang

La constitution des sûretés ordonnée par l'arbitre

Me Louis DEGOS, associé K & L GATES, avocat au Barreau de Paris

L'affectation en garantie des honoraires de l'arbitre

Me Aurélie CHAZAI, associé CHAZAI & Partners, avocat aux Barreaux du Cameroun et de Paris

Le droit de rétention de la sentence arbitrale

Me Caroline DUCLERQ, associé MEDICI Law, avocat au Barreau de Paris

11h00 **Pause - café**

11h15 Atelier discussion : Arbitrage ou justice étatique en matière de sûretés : que choisir ?

Modérateur : **Me Sami HOUERBI**, Directeur du service des règlements des différends de la CCI, Méditerranée, Moyen Orient, arbitre international

- ❖ **M. Léonce YACE***, Directeur général NSIA Banque Côte d'Ivoire
- ❖ **Mme Régine DOOH COLLINS**, Présidente de la Chambre des notaires du Cameroun
- ❖ **Me Samna DAOUDA**, associé SCPA Mandela, ancien Bâtonnier du Niger, avocat au Barreau du Niger
- ❖ **Me Joachim BILE AKA**, ancien Bâtonnier de Côte d'Ivoire, associé BILE AKA-BRIZOUA-BI et associés, membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Vice - président du Sénat international des dirigeants des Barreaux de l'UIA

- ❖ **M. François KOMOIN**, Président de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan
- ❖ **Mme Diamana DIAWARA**, Directrice Arbitrage et ADR Afrique, Cour internationale d'arbitrage de la CCI

12h45 **Pause - déjeuner**

14h00 **Table ronde 4 : L'efficacité de l'arbitrage garantie par les sûretés**

Modérateur : **Dr Martial AKAKPO**, associé Martial AKAKPO & Law Firm, membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI et de la Cour permanente d'arbitrage

Sûretés et défaillance financière d'une partie

Pr Maximin DE FONTMICHEL, Université de Bretagne, Directeur du Master arbitrage et commerce international

Sûretés et règlement des honoraires des arbitres

Me Marie Andrée NGWE, avocat au Barreau du Cameroun, Présidente du Comité permanent du Centre de Médiation et d'Arbitrage du Groupement inter-patronal du Cameroun

Sûretés et exécution de la sentence

Dr Marc HENRY, associé FTMS, avocat au Barreau de Paris, Président de l'Association Française de l'Arbitrage

15h30 **Pause - café**

15h45 **Session de clôture**

Modérateur : **Me Claude MENTENON**, avocat au Barreau de Côte d'Ivoire, Dauphin du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Côte d'Ivoire

Rapport de synthèse :

Pr André AKAM, Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala

Recommandations

M. César Appollinaire ONDO MVE, Président de la CCJA

M. Serge KOUAMELAN*, Directeur exécutif de l'APBEF-CI

Me Michel Kizito BRIZOUA-BI, ancien Président de l'Association des Cabinets d'avocats d'affaires africains, avocat au Barreau de Côte d'Ivoire

NB : * personnes n'ayant pas encore confirmé leur présence

Modalités pratiques d'hébergement que le lieu du colloque en faisant référence à celui-ci :

Réservations à l'Hôtel TIAMA Abidjan
04 Boulevard de la République

Tarif chambre Petit déjeuner compris 95 000 FCFA (144,83€)